Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0
Tél. : (418) 362-2078 Fax : (418) 362-2111
Courriel : municipalite@stegenevieve.ca

AVIS PUBLIC

Adoption du premier projet de règlement numéro 515-02-11-26 modifiant le règlement de zonage 310-19-01-09 et ses amendements afin de modifier la grille de la zone 115-P pour y autoriser des usages d'habitation, modifier les normes relatives aux bâtiments principaux et accessoires, ajouter un coefficient d'emprise au sol maximum (tous les bâtiments).

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, M. François Hénault, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le deux novembre deux mil vingt-six (02-11-2026), le projet de règlement no 515-02-11-26 amendant le règlement de zonage no 310-19-01-09 a été adopté.

Le règlement modifiant le règlement de zonage a pour objet de modifier la grille de la zone 115-P pour modifier les usages qui sont permis dans cette zone afin d'inclure l'usage d'habitation unifamiliale, bifamiliale et multifamiliale jusqu'à 8 logements, modifier les normes relatives aux bâtiments principaux et accessoires, ajouter un coefficient d'emprise au sol maximum (tous les bâtiments) pour augmenter la densification de la municipalité.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 7 décembre à 19h, au bureau municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au 30, rue Saint-Charles. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 30, rue Saint-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, ce cinquième jour du mois de novembre deux mil vingt-six (05-11-2026).

François Hénault, directeur général & secrétaire-trésorier